



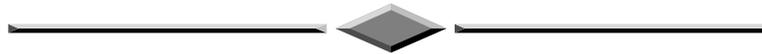
NOTE

DESTINATAIRE: *****

EXPÉDITEUR: *****
 Service de l'interprétation relative aux déclarations, au secteur public
 et aux taxes spécifiques
 Direction des lois sur les taxes, le recouvrement et l'administration

DATE: Le 18 septembre 2000

OBJET: Définition de l'expression « organisme établi par une municipalité »
 N/Réf. : 00-0108456



La présente fait suite à votre note du ** *** **** adressée à monsieur *****, de notre Direction concernant l'application de la *Loi sur la taxe d'accise* (la « LTA »)¹ et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (la « LTVQ »)² à l'égard du sens à donner à l'expression « organisme établi par une municipalité ».

Tenant compte de l'ensemble des informations qui nous ont été transmises, notre compréhension des faits est la suivante.

Exposé des faits

1. La Société *****

 *****), ci-après « la Société », a été incorporée le ***** en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (L.R.Q., c. C-38).
2. Tel que mentionné au procès-verbal de l'assemblée des administrateurs provisoires de la Société tenue le *****), sont des membres actifs de la Société, le directeur général de la municipalité régionale de comté *****), (« le directeur général de la

¹ L.R.C. (1985), c. E-15.
² L.R.Q., c. T-0.1.

MRC »), une personne agissant à titre de comptable de la MRC de même que des municipalités dont la plupart sont membres de la MRC « les municipalités membres ».

3. Le procès-verbal de la première assemblée générale des membres de la Société tenue le ***** précise que les signataires de la requête pour constitution en corporation de la Société sont membres actifs de la Société.
4. Tel que mentionné dans les statuts d'incorporation de la Société, les personnes physiques ayant signé la requête pour constitution en corporation de la Société sont :
 - le préfet de la MRC et maire de l'une des municipalités membres;
 - le maire de l'une des municipalités membres;
 - le directeur général de la MRC;
 - le comptable de la MRC.
5. Chacun des signataires de la requête pour constitution en corporation de la Société est effectivement un membre actif ou un représentant d'un membre actif de la Société.
6. Chacun des membres actifs de la Société constitue soit une municipalité ou un représentant de la MRC.

Interprétation demandée

Vous nous demandez si la Société est un organisme établi par une municipalité au sens de l'article 20 de la partie VI de l'annexe V de la LTA.

Interprétation donnée

Taxe sur les produits et services (« TPS »)

Une entité constitue un organisme établi par une municipalité dans la mesure où cette entité a été créée par une ou plusieurs municipalités. Les personnes qui sont à l'origine d'une telle entité constituent les requérants à qui ont été accordés les lettres patentes. S'il s'avérait qu'aucune de ces personnes constitue une municipalité, l'entité pourra tout de même être considérée comme étant un organisme établi par une municipalité s'il est démontré que chacun des requérants a agi à la demande d'une ou de plusieurs municipalités.

Des faits soumis, nous comprenons que chacune des personnes physiques signataires de la requête pour constitution en corporation de la Société, lesquelles personnes se qualifient à titre d'un membre actif ou d'un représentant d'un membre actif de cette dernière, constituent également un représentant d'une MRC ou d'une municipalité membre de cette MRC.

Pour l'application du paragraphe 123(1) de la LTA, une MRC constitue une municipalité. Ainsi, nous sommes d'avis que chacun des requérants à la constitution en corporation de la Société a agi

à la demande d'une municipalité. Par conséquent, nous concluons que la Société constitue un organisme établi par une municipalité au sens que donne à cette expression l'article 20 de la partie VI de l'annexe V de la LTA.

Taxe de vente du Québec (« TVQ »)

Le régime de la taxe de vente du Québec étant généralement harmonisé au régime de la TPS, notre interprétation relativement à l'application de la TVQ aux situations précédemment décrites est au même effet que sous le régime de la TPS.

Pour toute question, veuillez communiquer avec le soussigné au *****.
